

6. Demandes d'observations sur l'application des directives techniques sur les déchets constitués de mercure et sur l'évolution des méthodes d'élimination écologiquement rationnelles des déchets de mercure

Décision : BC-12/4 : Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de mercure, en contenant ou contaminés par cette substance

Contexte :

À sa onzième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision BC-11/5 dans laquelle elle a décidé d'actualiser ces directives techniques et de créer un petit groupe de travail intersessions chargé de préparer un projet révisé des directives techniques pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa neuvième réunion. La Conférence des Parties s'est félicitée de la proposition du Japon de jouer le rôle de pays chef de file dans l'actualisation des directives techniques.

À sa douzième réunion, dans sa décision BC-12/4, la Conférence des Parties a adopté les directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de mercure ou de composés du mercure, en contenant ou contaminés par ces substances. La Conférence des Parties a également invité les Parties et autres intéressés à utiliser les directives techniques et à présenter, au plus tard deux mois avant la treizième réunion de la Conférence des Parties et par l'intermédiaire du Secrétariat, des observations sur l'application de ces directives et sur l'évolution des méthodes d'élimination écologiquement rationnelle des déchets de mercure, notamment sur l'efficacité à long terme de la stabilisation et de la solidification des déchets constitués de mercure.

Demande(s) :

	Demande	Répondant(s)	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
a)	Les Parties et autres intéressés sont invités à présenter des observations sur l'application des directives techniques et sur l'évolution des méthodes d'élimination écologiquement rationnelle des déchets de mercure, notamment sur l'efficacité à long terme de la stabilisation et de la solidification des déchets constitués de mercure.	Parties Autres intéressés	Veillez présenter vos observations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Au plus tard deux mois avant la treizième réunion de la Conférence des Parties, c'est-à-dire le 23 février 2017 .*

Points de contact :

M. Ibrahim Shafii (courriel : ibrahim.shafii@brsmeas.org, tél. : +41 22 917 86 36).

M^{me} Carla Valle-Klann (courriel : carla.valle@brsmeas.org, tél. : +41 22 917 86 86).

* Version corrigée de la date figurant dans la communication originale.